

Les Deuxièmes rencontres d'architectes de Monaco

« Déclaration de Monaco 2012 »

**D'un constat, d'une attitude, à une proposition, à un retour sur les rôles.
Quand le pirate devient corsaire.**



Qui n'admire, ne ressent de l'émotion, ou ne revendique simplement le caractère patrimonial de réalisations remarquables comme le Château de Versailles, la Tour Eiffel, le Centre Pompidou ou l'opéra Garnier?

Et pourtant elles sont hors normes.

Et elles enchantent.

La fin des absolus.

Il n'est de durable que la réalisation d'objectifs complexes : environnemental, économique et social. La poésie en plus.

La nécessité de l'arbitrage d'un expert-sachant s'impose : l'architecte doit reprendre la main, celle du vouloir faire – volonté et puissance, non pas par synthèse, mais par l'acceptation créative des données complexes, du donneur d'ordre au régulateur. Une responsabilité qui intègre les contraintes mais aussi l'absolu besoin de satisfaire au contextuel et à l'usage.

Les normes figent des absolus éphémères. La création inscrit les réalisations dans la durée.

Il n'y aurait de normes durables que « molles », adaptables, évolutives, sujettes aux innovations, sujettes à des nouvelles idées.

Le retour des rôles.

Les normes peuvent stimuler la création, forcer aux solutions innovantes, jusqu'à se rendre elles-mêmes obsolètes, car ces solutions peuvent désobéir à leur expression, en répondant cependant à leurs objectifs.

L'architecte pirate devient corsaire, car il retrouve son mandat, sa lettre de créance. Son rôle de fédérateur des expertises devenues pointues, mais pas globales.

En reprenant la main, l'architecte appréhende pleinement, pour la fonction de bâtir, le beau et l'usage, imprégné d'une nécessaire ultra-contextualité.

Car il n'est de beau que le vrai, quand le réel des normes s'avère une expression éphémère d'une politique. Le vrai est durable. Il n'est pas un absolu mais une attitude, une sincérité.

C'est sans nul doute ce que doit produire l'architecture : des règles de l'art, seules capables d'inscrire les nécessaires normes, règles et certifications, dans une relativité temporelle, car pouvant être détruites par l'imagination, l'innovation, la création.

L'affirmation de principes.

Il est un parallèle prometteur : architecte/création, industriel/innovation. L'architecte sublime les contraintes pour privilégier l'usage et le contexte, quand l'industriel invente les matériaux et techniques qui libèrent le geste, permet la réalisation simultanée des acteurs du bâtir, du politique, l'investisseur, le maître d'ouvrage, l'entreprise, jusqu'à l'utilisateur : enfin ce dernier devient aussi acteur.

Des actions légitimes

Les architectes appellent les industriels, et au sens plus large les acteurs du bâtir, pour établir des bonnes pratiques, intégrant les risques et les objectifs ambitieux d'un mieux vivre la construction en générale.

Avec l'aide de l'ICC, représentant historique du monde de l'entreprise et partenaire constructif des institutions, les architectes et les industriels veulent proposer – ils ne sont ni l'un ni l'autre seulement concepteur – des règles de l'art, des « architerms », pour faire reconnaître un cadre concret et « projectif » de l'architecture. Un cadre où se retrouvent les savoir-faire et les savoir-être. Un cadre qui permettra au politique de voir ses volontés légitimes se réaliser en préservant le développement des entreprises, en limitant normes et règlements au minimum nécessaire, et de les relier aux avancées de la création (architectes) et de l'innovation (industriel).

Politiquement l'architecture doit déborder de la culture vers l'économique.

Un chemin vers une nouvelle Charte de l'architecture ?

Un re-questionnement, une re-naissance sur l'autel corbusien, quand le machinisme est aujourd'hui communication et numérisation.

En tout cas un chemin qui mène quelque part.

D'une architecture de normes à une architecture de projets.